Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié le
ID : 056-245600440-20251204-22_2025_12_04-DE

BLAVET BELLEVUE OCEAN COMMUNAUTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU JEUDI 4 DECEMBRE 2025

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ, le jeudi quatre décembre, le Conseil communautaire légalement convoqué le mercredi vingt-six novembre s'est réuni à dix-huit heures trente à la Salle du Conseil de la mairie de Nostang en session ordinaire, sous la présidence de Madame Sophie LE CHAT, Présidente.

KERVIGNAC	LE FLOCH	Élodie	Présente
	LE VAGUERESSE	Serge	Présent
	LE ROMANCER	Michèle	Présente
	THIEC	Yves	Présent
	DESPRÉS	Gaëlle	A donné pouvoir à S. Le Vagueresse
	PALARIC	Richard	Présent
	BRIZOUAL	Christelle	Présente
	DEMÉ	David	A donné pouvoir à M. Le Romancer
	LE PALLEC	Jean-Marc	A donné pouvoir à A. Keraudran Stephant
	KERAUDRAN-STÉPHANT	Annick	Présente
MERLEVENEZ	LE BOSSER	Bruno	Absent
	PARÉ	Martine	Présente
	KERZERHO	Sylviane	Présente
	LE BLIMEAU	Didier	A donné pouvoir à M. Paré
	CONGUISTI	Yvan	Absent
NOSTANG	GOURDEN	Jean-Pierre	Présent
	GAIVORT	Renée	Présente
SAINTE-HÉLÈNE	PERREL	Christèle	Présente
	RAOUL	Yann	Présent
PLOUHINEC	LE CHAT	Sophie	Présente
	SANCHEZ	Stéphane	Absent
	HEMONIC	Alexandra	Présente
	LE GUYADER	Philippe	Présent
	FILLON	Thomas	A donné pouvoir à V. Le Serrec
	LE SERREC	Véronique	Présente
	LE QUER	Marie-Christine	A donné pouvoir à C. Perrel
	LE GOFF	Ludovic	Absent

Conseillers en exercice : 27 Présents : 17 Représentés : 6 Votants : 23
Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer valablement.

Secrétaire de séance : Elodie LE FLOCH

Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié le
ID : 056-245600440-20251204-22_2025_12_04-DE

22. Approbation du projet de rénovation thermique du bâtiment intercommunal de la recyclerie et demande de subvention

Rapporteur : Jean-Pierre GOURDEN

La recyclerie « Chouette Coop », gérée par l'association Book'Hémisphère, est installée depuis juin 2023 dans un bâtiment intercommunal mis à disposition par BBO Communauté. Ce projet s'inscrit dans une démarche d'économie circulaire et de réduction des déchets, en cohérence avec les objectifs de transition écologique portés par la collectivité.

Dans le cadre de l'amélioration des conditions d'accueil et de fonctionnement de la recyclerie, un projet de rénovation thermique du bâtiment a été élaboré. Ce projet vise à :

- Améliorer l'isolation thermique du bâtiment pour réduire son empreinte énergétique ;
- Mettre le bâtiment aux normes réglementaires en vigueur ;
- Améliorer son accessibilité pour tous les publics ;
- Faciliter la mise en œuvre d'une matériauthèque, renforçant ainsi les missions de réemploi et de sensibilisation de la recyclerie.

Il est proposé d'effectuer des travaux pour un budget maximal de 40 000 €. Des demandes de devis sont en cours pour affiner le programme et l'ajuster à l'enveloppe financière disponible.

Par ailleurs, l'ADEME propose un Contrat d'Objectifs pour la Transition Écologique (COPTE), dispositif d'accompagnement d'une durée de 18 mois, destiné aux collectivités non soumises à l'obligation d'élaborer un Plan Climat-Air-Énergie Territorial (PCAET) et non encore engagées dans le programme « Territoire Engagé Transition Écologique » (TETE).

Dans ce cadre, il est notamment possible de solliciter :

- Une Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) 2025, à hauteur de 30 000 € ;
- Une Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR), pour compléter le financement du projet.

Ces subventions permettront de couvrir une partie significative des coûts liés aux travaux de rénovation. La possibilité de solliciter d'autres aides ou subventions (régionales, départementales, européennes, ou partenariales) pour compléter le financement du projet, en fonction des opportunités disponibles, est à l'étude.

VU la proposition de l'ADEME visant à accompagner les collectivités non soumises à l'obligation d'élaborer un Plan Climat-Air-Énergie Territorial (PCAET) et non encore engagées dans le programme « Territoire Engagé Transition Écologique » (TETE) ;

CONSIDERANT que l'ADEME met en place un dispositif d'accompagnement spécifique, intitulé Contrat d'Objectifs pour la Transition Écologique (COPTE), d'une durée de 18 mois, destiné à soutenir les collectivités dans la mise en œuvre d'actions concrètes de transition écologique ;

Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié le
ID : 056-245600440-20251204-22_2025_12_04-DE

CONSIDERANT que ce dispositif vise à faciliter et accélérer le passage à l'action en matière de transition écologique, en coordination avec les dispositifs existants de l'État (Petites Villes de Demain, DSIL, ACV, etc.) et avec les opérateurs publics locaux d'ingénierie ;

CONSIDERANT la possibilité de demander en urgence une dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) de 30 000€, correspondant à 80% de la dépense au maximum, pour ce projet ;

Aucune observation particulière n'est formulée.

Après avoir délibéré, les Elus présents et représentés décident à l'unanimité :

_ **D'APPROUVER** le projet de rénovation du bâtiment intercommunal de la recyclerie « Chouette Coop », pour un montant de 40 000 € environ;

_ **D'AUTORISER** Madame la Présidente à solliciter les subventions DSIL, DETR, ainsi que toute autre aide publique ou partenariale disponible ;

_ **D'AUTORISER** la Présidente à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de ce projet, y compris les conventions et demandes de subvention.

Pour : 23	**Contre** : 0	**Abstention** : 0

La Présidente certifie le caractère exécutoire de la présente délibération compte-tenu de :
- Sa transmission au contrôle de légalité le 15 décembre 2025 ;
- Sa publication électronique le 15 décembre 2025.

Pour extrait certifié conforme,

Merlevenez, le 08/12/2025

La Présidente,

Sophie LE CHAT

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE BLAVET BELLEVUE OCÉAN

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes (3, Contour de la Motte, 35044 RENNES) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification.

Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié le
ID : 056-245600440-20251204-22_2025_12_04-DE